

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 12 JUIN 2023
COLLEGE COLLECTE

Objet : Fermeture de postes non pourvus

L'an deux mil vingt-trois et le douze du mois de juin à 18 heures 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 14.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Nathalie BENQUET, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Yves MANCIET, Bruno MORATINOS et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Dominique HARDY, MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Fabrice FAGOO, Jean-Richard SAINT-JOURS et Jean SLOSTOWSKI.

Absents excusés remplacés par suppléants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Patricia CASSAGNE remplacée par Monsieur Yves MANCIET, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Monsieur Philippe CUBILLIER remplacé par Monsieur Fabrice FAGOO, Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacée par Madame Dominique HARDY.

Absents excusés : 11.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Marie-Hélène BOUSQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHERS, Titouan DAUDIGNON, Adrien FERE et Fabien LAINE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : Madame Michelle BURGAN, MM. Frédéric POMAREZ et Henri-Jean THEBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques CAPDEPUY

Date de convocation et d'affichage : 06 juin 2023



Délibération n°2023-20

Objet : Fermeture de postes non pourvus

Monsieur le Président indique, que du fait de mutations ou de transformation des postes à temps non complet en postes à temps complet, quelques postes se retrouvent non pourvus.

Il propose à ses collègues de les fermer. Il s'agit de :

Catégorie C :

- 1 poste d'adjoint administratif à 28 h 00 par semaine,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28 h 00 par semaine,
- 1 poste d'adjoint technique à 17 h 30 par semaine,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 17 h 30 par semaine.

VU l'avis unanimement favorable des deux collèges du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical – Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de fermer les postes non pourvus suivants, du fait de mutations ou de transformation des postes à temps non complet en postes à temps complet :

Catégorie C :

- 1 poste d'adjoint administratif à 28 h 00 par semaine,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 28 h 00 par semaine,
 - 1 poste d'adjoint technique à 17 h 30 par semaine,
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à 17 h 30 par semaine.
- que la fermeture des postes prendra effet à partir de la date d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Eric SOULES

Signé par : Eric SOULES
Date : 20/06/2023
Qualité : PRESIDENT

SIVOM du Born
115 Route de Piche
40200 PONTENX-LES-FORGES
Tel. : 05 58 78 50 93

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.